1106 - Les différences entre les hommes et les femmes par rapport à leur façon de prier

question

Existent-il des différences entre les hommes et les femmes concernant les modalités d'accomplissement de la prière ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, la femme est traitée comme l'homme dans toutes les dispositions de la religion en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Les femmes ne sont que les sœurs germaines des hommes (rapporté par l'imam Ahmad et déclaré authentique dans Sahih al-Djami, 1983).

Mais si une preuve leur attribue une spécificité (on la leur reconnaît). À cet égard, les ulémas ont mentionné ce qui suit à propos de la prière :

- la femme n'a pas à effectuer ni appel à la prière ni annonce du début de la prière puisque ces deux rites se font à haute voix. Or il n'est pas permis à la femme d'élever sa voix. Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Nous ne connaissons aucune divergence de vue à ce sujet (1/438 al-Moughni suivi du grand-commentaire).

- Par rapport à la prière, tout le corps de la femme est à cacher , à l'exception de son visage parce que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Allah n'agrée pas la prière d'une adulte si elle ne se voile pas. (rapporté par Les Cinq. La couverture des chevilles et des pieds fait l'objet d'une divergence de vues. Al-Moughai (3/328) dit : « Le corps de la femme libre doit être entièrement couvert pendant la prière. Si une partie quelconque en est dévoilée, sa prière devient invalide, à moins qu'il s'agisse d'une toute petite partie. C'est l'avis de Malick, d'al-Awzaï et de Chafii.

- La femme doit se' serrer les organes du corps pendant la génuflexion et la prosternation au lieu d'écarter ses membres parce que la première posture est plus à même de lui permettre de rester couverte. (Al-Moughni, 2/258) An-Nawawi dit que Chafii a dit dans al-Moukhtassar : « Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes en matière de prière en dehors du fait qu'il est recommandé à la femme de rassembler les différentes parties de son corps et de les serrer les unes contre les autres et de rapprocher son ventre à ses cuisses quand elle se prosterne afin de rester bien couverte. Ceci lui est recommandé dans tous les gestes de la prière surtout pendant la génuflexion. (Voir al-Madjmou, 3/429).

- Il est recommandé que les femmes prient ensemble sous la direction de l'une d'elles, compte tenu du hadith selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait donné à Um Warqah l'ordre de diriger la prière des habitants de sa maison. Cette question fait l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. (Se référer à al-Monghni, 2/202 et à al-Madjmou de Nawawi, 4/84-85). La femme peut réciter à haute voix si elle n'est pas entendue par des hommes étrangers à elle.

- Il est permis aux femmes de prier à la mosquée avec les hommes. Mais il est préférable pour elles de prier à la maison en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : N'interdisez pas aux femmes de se rendre à la mosquée, même s'il est préférable pour elles de prier dans leurs maisons (Pour davantage de détails sur ce sur ce sujet, se référer à la question n°983).

- L'imam an-Nawawi dit dans al-Madjmou, 3/455 (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : « Les femmes sont différentes des hommes par rapport à la prière en public sur plusieurs points :

1/ Cette prière ne leur est pas exigée comme elle l'est pour les hommes ;

2/ leur imam se place au milieu d'elles ;

3/ quand une femme prie avec un homme, elle se place derrière lui, à la différence de l'homme qui, lui, se place à la droite de l'imam..

4/ Si elles forment des rangs avec les hommes, le dernier de leurs rangs en est le meilleur. Ce qui permet de comprendre l’interdiction du mélange.

C’est Allah qui assiste.